Image not found or type unknown

Dépassement durée travail hebdomadaire

Par **Fou cha**, le **20/07/2017** à **21:19**

Bonjour,
J'effectue régulièrement des semaines de 60h au sein d'une pharmacie sans que cela soit mon choix (pression et "menaces" du patron). J'ai décidé d'y mettre un terme et de demander par lettre recommandée à ne plus effectuer d'heures au delà de 48 par semaine.
Pouvez vous me confirmer que je suis dans mon droit et que dois-je mettre dans ma lettre?
Je vous remercie

Par **P.M.**, le **20/07/2017** à **22:45**

Bonjour,
La limite est même aussi de 44 h sur une période de 12 semaines consécutives...
Vous êtes dans votre droit et vous n'avez rien d'autre à ajouter à votre lettre recommandée avec AR...
Vous ne dîtes pas si vous êtes payé pour tout ce temps de travail effectif...

Par **Fou cha**, le **21/07/2017** à **09:29**

Mes heures sont récupérées en repos mais jamais majorées. Cela sera ma prochaine revendication avec menace de prudhomme en cas de contestation de mon patron.
Je vous remercie pour votre réponse

Par **P.M.**, le **21/07/2017** à **09:32**

Bonjour,
Effectivement, lorsque les heures supplémentaires peuvent faire l'objet d'un repos compensateur de remplacement, ce qui n'est pas toujours le cas, c'est majorations comprises...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés